

L'initiative suisse pour la souveraineté remet l'OMS à sa place

**Initiative pour la souveraineté – cette initiative suisse d'une actualité brûlante vise à préserver nos droits fondamentaux suisses de l'influence étrangère de certaines organisations comme l'OMS ou l'UE. Les droits fondamentaux ne connaissent pas la couleur des partis et concernent tous les êtres humains. S'ils sont supprimés ou soumis à une influence étrangère, cela nous concerne tous. Un pays souverain et fier ne renonce pas volontairement à ses compétences et à sa souveraineté.**

Depuis le 17 octobre 2023, la collecte de signatures pour l'initiative populaire fédérale « Pour la protection efficace des droits constitutionnels » – en bref, l'initiative pour la souveraineté – est en cours en Suisse. Le délai de collecte est fixé au 17 avril 2025. L'initiative vise à empêcher que des organisations internationales, comme l'OMS par exemple, puissent décider de la politique de santé de la Suisse grâce au traité prévu sur les pandémies. Une conférence de presse a également eu lieu à l'occasion du lancement de cette initiative avec les représentants du comité suivants : Nicolas A. Rimoldi (président du mouvement de défense des droits civiques MASS-VOLL !), Dr. Roland Bühlmann (président du mouvement de défense des droits civiques AMIS DE LA CONSTITUTION), Petra Burri (présidente du mouvement de défense des droits civiques AUFRECHT BERN) et le conseiller national UDC Jean-Luc Addor.

Rimoldi, qui co-préside le comité avec Bühlmann, a précisé lors de la conférence de presse que l'initiative n'était ni de gauche ni de droite. Selon lui, l'initiative bénéficie d'un large soutien et a pour objectif de protéger les droits fondamentaux inscrits dans la Constitution fédérale de l'influence d'organisations internationales telles que l'UE, l'OMS et d’autres.

Selon Rimoldi, en effet, les droits fondamentaux, comme la liberté d'expression ou de réunion, ne connaissent pas les couleurs des partis et concernent tout le monde. S'ils étaient supprimés, tout le monde en souffrirait. Ecoutez maintenant quelques extraits de la conférence de presse d'une quarantaine de minutes sur le lancement de l'initiative sur la souveraineté :

Cette initiative vise à protéger définitivement les droits constitutionnels de l'influence d'organisations internationales telles que l'UE, l'OMS et d'autres. L'objectif de l'initiative pour la souveraineté est, tout simplement, qu'aucun accord international ne puisse violer nos droits constitutionnels, rétroactivement et pour tous les traités à venir.

Normalement, lorsqu'un accord international arrive, comme actuellement un accord-cadre (accord qui devrait régler la collaboration entre l'UE et la Suisse), le pacte de pandémie de l'OMS ou d'autres, la politique vient et fait une pesée des intérêts : Est-ce que ce traité est dans l'intérêt public, est-ce qu'il est modéré, est-ce qu'on peut faire confiance aux gens pour cette restriction des droits fondamentaux ? Nous sommes d'avis qu'une nouvelle voie est nécessaire, qu'un changement de paradigme s'impose pour qu'à l'avenir, nous soyons à nouveau le chef ici, que la souveraineté du peuple s'applique et que les droits démocratiques des Suissesses et des Suisses ne soient pas annulés par une UE, par Bruxelles, par une OMS et par d'autres. A l'avenir, dans la nouvelle Suisse que nous voulons créer ensemble, c'est le peuple qui sera à nouveau le chef et non des organisations supranationales (supra-étatiques) non élues, non démocratiques et corrompues.

Pour ne citer que deux exemples : En janvier 2022, Ignazio Cassis, alors président de la Confédération, a déclaré dans l’émission Arena sur SRF : « Si quelqu'un meurt d'un accident de voiture, mais a un test PCR positif, il figure dans les statistiques comme mort du Covid. Ce n'est pas le Conseil fédéral qui en a décidé ainsi, mais l'OMS. » Nous devons dire qu'à ce moment-là, il est évident pour tout le monde que ce n'est pas le Conseil fédéral, nos représentants élus, qui font la politique qui s'applique ici en Suisse, mais une organisation comme l'OMS, et cela n'est évidemment pas possible, car ici c’est nous qui sommes souverains et pas d'autres.

En ce qui concerne les sanctions contre l'Ukraine, Karin Keller-Sutter a déclaré dans le journal NZZ : « Nous ne pouvons pas décider de manière autonome, nous devons attendre ce que l'UE décide. » Et nous arrivons ainsi vraiment au problème fondamental de l'époque actuelle. La politique de Covid, la politique climatique, Woke (qui signifie « vigilant » en anglais - face au manque de justice sociale et au racisme), tous ces agendas qui suppriment largement nos droits fondamentaux, restreignent nos libertés et rendent la vie toujours plus difficile et plus chère, nous volent nos droits fondamentaux.

Tout cela n'arrive pas parce que nos politiciens à Berne aiment le faire, **mais parce qu'ils exécutent des agendas internationaux**. Le problème fondamental de notre époque, dont le Covid, la politique du Covid, n'était qu'un symptôme, ce sont les accords internationaux qui suppriment nos droits fondamentaux. Nous sommes ici aujourd'hui pour résoudre ce problème, c'est pourquoi nous sommes ici avec un large comité, avec une initiative qui démarre et qui doit garantir pour toujours que des puissances étrangères ne décident pas de la Suisse.

Et nous, les Amis de la Constitution, nous considérons que notre tâche principale est de renforcer la démocratie, de renforcer la démocratie directe. Et pour cette raison, nous devons naturellement nous interroger sur les engagements que la Suisse prend ou a déjà pris, car chaque abandon de droits de la Suisse est aussi un abandon de droits des citoyens. Tout abandon de droits affaiblit les droits des citoyens. Et il faut en tout cas empêcher que des organisations internationales s'immiscent dans les droits fondamentaux, qu'elles interviennent directement dans la vie des gens en Suisse, et ce sans aucun contrôle démocratique. Ici, on ne demande même pas au citoyen s'il le veut et encore moins comment il le veut.

L'initiative pour la souveraineté est portée par l'idée fondamentale selon laquelle la souveraineté nationale de la Suisse ne doit pas être sapée par des traités internationaux ou d'autres obligations. La Suisse d'abord. Car c'est le droit international lui-même qui considère la souveraineté nationale comme le pilier de tout Etat et qui interdit les ingérences dans l'indépendance politique ou la coopération interne par essence d'un Etat. Cela se retrouve également dans la Charte des Nations unies. Pourtant, il est tout à fait incontestable que le droit international et donc aussi les traités internationaux sont nécessaires pour des raisons de sécurité juridique, dès que les faits de la vie ne se limitent pas à un seul pays. Bien sûr que le commerce, la fondation de familles, les voyages et la criminalité ne s'arrêtent hélas pas aux frontières nationales. Tous ces points doivent bien entendu être réglés par le droit international, sinon tout contact avec l'étranger deviendrait potentiellement un enfer bureaucratique. Mais même si les traités internationaux sont souvent un moteur de la liberté, car ils facilitent parfois les contacts transfrontaliers entre particuliers, ils empiètent toujours davantage sur la souveraineté nationale.

En effet, en concluant un traité international, chaque État s'engage à respecter certaines directives. C'est dans la nature des choses. Cela ne pose pas de problème tant qu'il n'y a pas d'ingérence dans les décisions politiques centrales d'un pays. Car l'abandon anticipé de la liberté individuelle et de l'indépendance politique conduit toujours à un affaiblissement massif de la souveraineté nationale. Et un pays sûr de lui et fier de sa souveraineté nationale ne conclut pas de traités internationaux tels qu'un accord-cadre ou le pacte de pandémie de l'OMS, par lesquels il se dessaisit de points essentiels de ses compétences ou par lesquels se crée manifestement un déséquilibre entre donner et recevoir. C'est cet équilibre que nous voulons rétablir avec l'initiative pour la souveraineté.

Les formulaires de signatures peuvent être commandés dès aujourd'hui sur le site <https://droits-fondamentaux-oui.ch/>

Vous y verrez également le comité d'initiative. Vous pourrez y rejoindre un comité de soutien.

Je me réjouis de pouvoir sauver la souveraineté du peuple et de l'État avec tant de personnes formidables. Merci beaucoup, et au revoir à tous.

**de brm.**

**Sources:**

Site web de l‘initiative pour le souveraineté avec la conférence de presse :https://droits-fondamentaux-oui.ch/

Signer l'initiative, en quatre étapes : <https://droits-fondamentaux-oui.ch/signer/>

Le Comité d'initiative : <https://droits-fondamentaux-oui.ch/comite/>

Constitution fédérale de la confédération suisse
<https://www.fedlex.admin.ch/filestore/fedlex.data.admin.ch/eli/cc/1/1_1_1/19990207/fr/pdf-a/fedlex-data-admin-ch-eli-cc-1-1_1_1-19990207-fr-pdf-a.pdf>

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

#InitiativesPopulairesSuisses - Initiatives populaires suisses - [www.kla.tv/InitiativesPopulairesSuisses](https://www.kla.tv/InitiativesPopulairesSuisses)

#DroitsDuPeupleSuisse - Droits du peuple suisse - [www.kla.tv/DroitsDuPeupleSuisse](https://www.kla.tv/DroitsDuPeupleSuisse)

#Suisse - [www.kla.tv/Suisse](https://www.kla.tv/Suisse)

#JusticeLegislation - Justice et Legislation - [www.kla.tv/JusticeLegislation](https://www.kla.tv/JusticeLegislation)

**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung%26lang%3Dfr)

*Licence:  Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.